

Les dossiers européens de la rentrée 2011 intéressant les entreprises



Economiques
Financiers
Dossiers Fiscaux
Marché intérieur
Budget communautaire
Energie
Environnement
Changement climatique
Industrie,
Matières premières
Investissements
Transports
Juridiques
Innovation
Politique de cohésion
Sociaux
Commerce international
Affaires étrangères
Elargissement



MEDEF

Octobre 2011

Sommaire

Dossiers Economiques	p. 4
Gouvernance économique	
Dossiers Financiers	p. 5
Financement des entreprises	
Marchés d'instruments financiers	
Produits dérivés négociés de gré à gré, ventes à découvert et contrats d'échange sur défaut	
Abus de marchés	
Directive sur la transparence	
Directive concernant les offres publiques d'acquisition	
Matières premières (volatilité des prix et spéculation)	
Agences de notation	
Audit	
Taxation du secteur financier	
Cadre européen de gestion des crises bancaires	
Country by country reporting	
Dossiers Fiscaux	p. 11
Assiette commune consolidée de l'IS (ACCIS)	
TVA	
Taxe carbone versus Réduction des charges	
Dossiers Marché intérieur	p. 12
La relance du marché intérieur	
Small Business Act (SBA)	
Marchés publics	
Concessions de services	
Gouvernance des entreprises	
Directive «services»	
Reconnaissance des qualifications professionnelles	
Entrepreneuriat social	
Sport	
Dossiers Budget communautaire	p. 17
Budget de l'UE pour 2012	
Perspectives financières 2014-2020	
Dossiers Energie	p. 18
Efficacité énergétique	
Infrastructures énergétiques	
Sécurité énergétique et politique extérieure de l'énergie	
Economie bas carbone à l'horizon 2050	
Sûreté nucléaire	
Dossiers Environnement	p. 21
Feuille de route sur l'efficacité des ressources	
Règlement REACH	

Dossiers Changement climatique	p. 22
ETS	
Négociations internationales sur le changement climatique	
Taxe carbone européenne	
Dossiers Industrie, Matières premières, Investissements, Transports p. 24	
Politique industrielle européenne	
Matières premières (accès, gestion, recyclage)	
Protection des investissements stratégiques dans l'UE	
Paquet Normalisation	
Stratégie européennes des transports 2011-2050	
Réseaux transeuropéens des transports (RTT)	
Dossiers juridiques	p. 28
Modes de règlement alternatif des litiges/Recours collectifs	
Droits des consommateurs	
Société privée européenne	
Statut de la société européenne	
Droit européen des contrats	
Protection des données personnelles	
Droit de la concurrence	
Dossiers Innovation	p. 31
Agenda numérique	
Brevet communautaire	
Stratégie pour les clusters européens	
Stratégie sur les droits de propriété intellectuelle	
Partenariats européens d'innovation	
Institut européen d'innovation et de technologie	
Dossiers Politique de cohésion	p. 33
Fonds structurels	
Dossiers Sociaux	p. 34
Congé maternité	
Temps de travail	
Détachement des travailleurs	
Santé/Sécurité au travail	
Dossiers Commerce international	p. 36
Accords bilatéraux de l'UE	
Système de préférence généralisée (SPG)	
Code européen des douanes	
Adhésion de la Russie à l'OMC	
Dossiers Affaires étrangères/Elargissement	p. 38
Adhésion de la Croatie à l'UE	
Octroi à la Serbie du statut de candidat à l'adhésion à l'UE	
Politique européenne de voisinage	

Calendrier

Depuis le 1 ^{er} juillet 2011	Présidence polonaise de l'UE
23 octobre	Conseil européen, Conseil de la zone euro
27 octobre	Second Conseil de la zone euro
2-3 novembre	Sommet B20, Cannes
3-4 novembre	Sommet du G20, Cannes
28 nov.-9 déc.	Conférence de l'ONU sur le Changement Climatique 9
décembre	Conseil européen
15-17 décembre	Huitième Conférence ministérielle de l'OMC à Genève
1 ^{er} janvier 2012	Présidence danoise de l'UE
1 ^{er} juillet 2012	Présidence chypriote de l'UE

Dossiers Economiques

Gouvernance économique

Etat des lieux

1) Le paquet sur la gouvernance économique

Le «6 pack » est composé de six textes législatifs (cinq règlements et une directive) relatifs à:

- la création d'un mécanisme macro-économique de prévention des crises: il s'agit d'élargir le périmètre de la surveillance macro-économique à des éléments non budgétaires comme les soldes extérieurs, la compétitivité ou la croissance du crédit.
- le renforcement du Pacte de stabilité et de croissance dans ces deux volets, préventif et correctif: renforcer la pression sur les pays défaillants, par des sanctions plus rapidement déclenchées de manière semi-automatique, grâce à l'introduction d'une nouveauté: le vote à la «majorité qualifiée inversée» au sein du Conseil. Mais la question de la forme exacte des sanctions, a été repoussée après 2013, une fois le traité révisé.
- une surveillance renforcée des systèmes statistiques: les pouvoirs de l'Eurostat ont été renforcés en juillet 2010 : davantage de pouvoirs de vérification des données comptables des Etats membres et des comptes des secteurs des administrations publiques, lorsque des risques ou des problèmes significatifs auront été clairement constatés en ce qui concerne la qualité des données.
- une intrusion éventuelle de la Commission et de la BCE dans les affaires du pays en difficulté.

Le 28 septembre dernier, le PE a adopté en session plénière le paquet législatif après qu'un compromis avec le Conseil et la Commission a été trouvé le 14 septembre 2011. Le Conseil EcoFin l'a entériné à son tour le 4 octobre.

2) Fonds de secours aux pays européens en difficulté (FESF)

La forme juridique du Fonds Européen de Stabilité Financière (FESF) est une société anonyme de droit luxembourgeoise. Il a été créé sur la base d'un accord cadre de 7 juin 2010 passé, contrat relevant du droit international privé, passé entre les Etats de la zone euro. Le Fonds, alimenté par les Etats de la zone euro, à concurrence de leur quote-part dans le capital de la BCE. Le FESF a été créé pour 10 ans. A partir de 2013, le MES (Mécanisme Européen de Stabilité) lui succédera.

En juillet 2011, les chefs d'Etat et de gouvernement de la zone euro ont décidé l'élargissement de l'enveloppe et des compétences du FESF. Les 17 pays de la zone euro ont ratifié le texte. Au 11 octobre manquait le vote slovaque.

Prochaines échéances

- Avant fin 2012: ratifications, à l'unanimité des Vingt-sept, du traité de Lisbonne modifié afin de pérenniser le FESF.
- A partir de 2012 : entrée en vigueur des règlements du «6 pack».
- A partir de 2014 : entrée en vigueur de la directive du «6 pack».
- 1er janvier 2013: entrée en vigueur du traité modifié sur le MES

DG concernée

DG Affaires économiques et financières (commissaire Olli Rehn)

Responsables du dossier au MEDEF

Julien Guez (Chief Economist)

Agnès Lepinay (Direction des Affaires économiques)

Dossiers Financiers

Financement des entreprises

Etat des lieux

Le 20 juillet 2011, la Commission a présenté les projets de directive et règlement CRD 4 (mise en œuvre de Bâle III en droit européen) sur la réglementation prudentielle. La position du MEDEF et des autres patronats (BDI, CBI, Confindustria) sur Bale III et Solvency II (assurances) est connue: il existe un risque sur le financement de l'économie mais aussi pour l'assurance-crédit. Le commissaire en charge du dossier, Michel Barnier, prévoit une transposition «*stricte*» de Bâle III.

Les projets de directive et de règlement (plus de 500 pages !) prévoient:

- le triplement du montant des fonds propres durs des 8000 établissements bancaires européens concernés (qui pèsent 53% des actifs mondiaux);
- d'éventuelles augmentations de capital et de la mise en réserve des bénéfices dégagés, représentant 7% du montant des prêts que les banques accordent à leurs clients.
- ils accordent aussi de nouveaux droits aux superviseurs du secteur bancaire, notamment celui de prendre des mesures et de sanctionner les établissements s'ils prennent de trop grands risques. Le superviseur pourrait par exemple imposer aux banques de limiter le crédit s'il y avait des risques de bulle.

Textes déjà en vigueur sur la réglementation prudentielle:

- Directive CRD 2, adéquation des fonds propres (juillet 2009);
- Directive CRD 3 (novembre 2010) (relèvement des fonds propres affectés aux opérations de marché; encadrement des rémunérations variables);
- Régulation: création d'autorités de supervision européenne;
- Traitement des agences de notation;
- Directive hedge fund (définitivement adoptée fin mai 2011, applicable à partir de 2018).

Prochaines échéances

- Depuis 26 septembre 2011 et jusqu'à juin/juillet 2012: examen par le PE des projets de directive et règlement CRD 4.
- Examen simultané par le Conseil

DG concernée

DG Marché intérieur (commissaire Michel Barnier)

Responsables du dossier au MEDEF

Isabelle Djian, Islem Belkhous (Direction des Affaires économiques)

Marchés d'instruments financiers

Etat des lieux

La révision de la directive 2004/39/CE MiFID (marchés d'instruments financiers) est en cours. Une consultation a été clôturée le 2 février 2011. Le MEDEF y a répondu. Le but de la révision, appelée de ses vœux par le MEDEF, est d'accroître la transparence sur les intentions des investisseurs pré- et post marché, leur position sur un marché donné, tout en permettant une meilleure détection des pratiques illégales des investisseurs sur les produits dérivés de matières premières.

Prochaine échéance

- D'ici fin 2011: examen au parlement européen et au Conseil de la proposition législative de la Commission, présentée le 20 octobre.

DG concernée

DG Marché intérieur (commissaire Michel Barnier)

Responsable du dossier au MEDEF

Isabelle Djian (Direction des Affaires économiques)

Produits dérivés négociés de gré à gré, ventes à découvert et contrats d'échange sur défaut

Etat des lieux

En septembre 2010, la Commission a fait trois propositions législatives pour instaurer un marché des dérivés moins volatil, réduire les pratiques spéculatives liées aux ventes à découvert et les délais pour la mise en place de systèmes d'indemnisation aux investisseurs. En septembre 2011, le PE et le Conseil ont approuvé les propositions de la Commission dans le cadre d'un texte de compromis.

Prochaines échéances

- Fin 2011: adoption définitive des propositions législatives.
- A partir de la fin 2012 : application du règlement sur la régulation du marché des dérivés.

DG concernée

DG Marché intérieur (commissaire Michel Barnier)

Responsable du dossier au MEDEF

Isabelle Djian (Direction des Affaires économiques)

Abus de marchés

Etat des lieux

La Commission européenne a lancé en juin 2010 une consultation sur la révision de la directive Abus de marché qui pose, avec trois directives de niveau 2 et le règlement sur les rachats d'actions, le cadre communautaire de la prévention des opérations d'initiés et des manipulations de marché. Le document de consultation proposait en particulier un élargissement du champ d'application de la directive (élargissement des marchés et instruments financiers visés, intégration de la notion de tentative...), le renforcement des moyens des autorités de contrôle et l'accroissement du niveau d'harmonisation afin de tendre vers un « single rulebook ».

Prochaine échéance

- D'ici fin 2011: examen au parlement européen et au Conseil de la proposition législative de la Commission, présentée le 20 octobre.

DG concernée

DG Marché intérieur (commissaire Michel Barnier)

Responsable du dossier au MEDEF

Isabelle Trémeau (Direction Droit de l'entreprise)

Directive sur la transparence

Etat des lieux

En mai 2010, la Commission a lancé une consultation sur la révision de la directive «transparence» de 2004. Elle souhaite améliorer le régime qu'elle crée notamment par la simplification des règles applicables aux sociétés cotées de taille moindre, en vue de rendre les marchés de capitaux plus attractifs pour celles-ci. La directive fixe des obligations de transparence à l'égard des investisseurs pour les sociétés cotées : rendre publiques des informations réglementées (rapports financiers, informations sur la détention de % de droits de vote...) et les diffuser auprès du public dans l'ensemble de l'UE.

Prochaine échéance

En attente d'ouverture de la révision de la directive.

DG concernée

DG Marché intérieur (commissaire Michel Barnier)

Responsables du dossier au MEDEF

Karine Merle (Direction des Affaires économiques)

Isabelle Trémeau (Direction Droit de l'entreprise)

Directive concernant les offres publiques d'acquisition

Etat des lieux

La directive du 21 avril 2004 concernant les OPA prévoit que la Commission européenne doit procéder à son examen en 2011 « à la lumière de l'expérience acquise dans le cadre de son application » et, si nécessaire proposer une révision. Afin de satisfaire à cette obligation, la Commission européenne a mandaté un cabinet chargé de réaliser une étude sur l'application de la directive OPA.

Prochaine échéance

Publication de l'étude sur l'application de la directive et, le cas échéant, propositions de révision de la Commission

DG concernée

DG Marché intérieur (commissaire Michel Barnier)

Responsable du dossier au MEDEF

Isabelle Trémeau (Direction Droit de l'entreprise)

Matières premières (volatilité des prix et spéculation)

Etat des lieux

La question de la volatilité du prix des matières premières figure à l'ordre du jour du G20. C'est aussi une priorité européenne. L'ensemble du dossier a été abordé dans une récente communication de la Commission «Matières premières». Elle traite de l'approvisionnement, la stabilité des prix et l'établissement d'une diplomatie européenne à l'égard des pays tiers en la matière.

Conformément aux conclusions du G20, la Commission a déjà mis en œuvre ou lancé des mesures dans le cadre de la régulation des marchés financiers, pour accroître l'intégrité et la transparence du marché des instruments dérivés sur produits de base:

- adoption d'une proposition de règlement sur les produits dérivés négociés de gré à gré;
- révision en cours de la directive sur les abus de marché;
- réexamen des produits d'investissement de détail;
- la révision en cours de la directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID) pour accroître encore la transparence des transactions et des prix en matière d'instruments dérivés sur produits de base;
- mise en place d'une Autorité européenne des marchés financiers (AEMF).

Prochaine échéance

- Automne 2011: propositions de la Commission sur la financiarisation du marché des métaux rares.
- D'ici la fin 2011: visite du commissaire Antonio Tajani en Amérique latine (en novembre) et en Chine pour poursuivre le dialogue avec les pays producteurs de métaux rares.
- Fin 2011: adoption définitive de la communication «Matières premières».

DG concernées

DG Marché intérieur (commissaire Michel Barnier)
DG Entreprise et Industrie (commissaire Antonio Tajani)

Responsable du dossier au MEDEF

Isabelle Djian (Direction des Affaires économiques)

Agences de notation

Etat des lieux

Depuis 2009, l'UE a déjà adopté deux législations visant à durcir la régulation des agences de notation. Ces nouvelles règles sont entrées en vigueur courant 2011. La Commission veut aller plus loin. Il s'agit de s'attaquer aux problèmes liés à l'évaluation des dettes souveraines *«afin de mettre de la diversité dans ce secteur, réduire la trop grande confiance accordée aux notes, améliorer la notation de la dette souveraine et régler les conflits d'intérêts»* (commissaire Michel Barnier). Plusieurs options sont débattues: créer une structure européenne, suspendre la notation des Etats qui bénéficient d'un plan d'aide, ouvrir le droit aux investisseurs d'attaquer les agences de notation en justice... José Manuel Barroso a écarté récemment la proposition, envisagée par le commissaire Michel Barnier, de créer une agence de notation publique de l'UE.

Prochaine échéance

D'ici novembre 2011: propositions législatives de la Commission.

DG concernées

DG Marché intérieur (commissaire Michel Barnier)
DG Affaires économiques et financières (commissaire Olli Rehn)

Responsable du dossier au MEDEF

Isabelle Djian (Direction des Affaires économiques)

Audit

Etat des lieux

La Commission a ouvert le dossier de la réforme des cabinets d'audit avec la publication d'un livre vert en octobre 2010. Le Livre vert ne fournit aucun élément factuel démontrant une défaillance des contrôles ni une inadaptation du cadre réglementaire, préalable indispensable avant proposition de mesures correctives. Le 13 septembre dernier, le PE s'est prononcé en faveur d'une réforme du secteur de l'audit, qu'il juge trop concentré et pas assez indépendant. Le commissaire Michel Barnier, en charge du dossier, veut aller plus loin que le PE et mener une «*action résolue*» pour mettre fin à la concentration trop marquée du marché de l'audit qu'il juge «*inacceptable*».

Prochaine échéance

D'ici fin 2011: propositions législatives de la Commission

DG concernée

DG Marché intérieur (commissaire Michel Barnier)

Responsable du dossier au MEDEF

Karine Merle (Direction des Affaires économiques)

Taxation du secteur financier

Etat des lieux

Deux dossiers différents sont en cause: la taxe sur les activités financières, la taxe sur les transactions financières. Cette dernière a reçu un accord de principe des Vingt-sept chefs d'Etat et de gouvernement lors des deux Conseils européens de mars 2011.

Taxe sur les transactions financières (TTF): la Commission a présenté sa proposition le 27 septembre dernier. La taxe vise toutes les institutions financières dès lors qu'au moins un établissement financier participant à la transaction est établi dans l'UE, mêmes si la transaction a lieu hors de l'UE. Taux minima envisagés de 0,1% sur actions et obligations, et 0,01% sur produits dérivés et produits financiers structurés. Recettes attendues : 57 milliards d'euros par an.

La France et l'Allemagne, soutenues par l'Espagne et la Belgique, poussent en faveur de cette taxe (lettre commune de Nicolas Sarkozy et d'Angela Merkel du 17 août 2011). La Suède, les Pays-Bas et le Royaume-Uni s'y opposent. Le président de la Commission a effectué récemment une tournée dans certains pays opposés pour l'instant à une telle taxe (Australie, Nouvelle-Zélande, Singapour) pour en faire la promotion.

Taxe sur les activités financières: proposition (deux communications de mai 2010) de la Commission d'introduire un prélèvement bancaire au niveau européen. Cette taxe et un fonds de gestion des crises bancaires font partie d'un arsenal préventif que la Commission souhaite traduire en textes législatifs. Les Etats membres sont d'accord sur le principe d'une telle taxe. L'Allemagne, la France et le Royaume-Uni ont déjà introduit de tels dispositifs nationaux, mais ils divergent quant aux modalités de taxation. Opposants: pays émergents, Canada.

Prochaines échéances

- 23 octobre 2011: discussion du projet de TTF au Conseil européen.
- 3-4 novembre 2011: discussion du projet de TTF au prochain G20 à Cannes. L'objectif est d'obtenir un accord pour son introduction au niveau mondial. Néanmoins, il a été déclaré que le G20 n'était pas favorable à l'introduction de cette taxe. En effet, les délégations américaine, canadienne, japonaise, indienne ou brésilienne ont toutes rejeté cette initiative lors du sommet du G20 Finance, samedi 15 octobre.

DG concernées

DG Fiscalité (commissaire Algiras Semeta)

DG Marché intérieur (commissaire Michel Barnier)

Responsables du dossier au MEDEF

Vanessa de Saint-Blanquat (Direction des Affaires fiscales)

Agnès Lépinay (Direction des Affaires économiques)

Catherine Minard (Direction des Affaires internationales)

Cadre européen de gestion des crises bancaires

Etat des lieux

La Commission travaille sur une palette de solutions comme la constitution de fonds, alimentés par les banques, prêts à intervenir en cas de défaillance bancaire. Il s'agit d'harmoniser les outils de gestion et de résolution des crises bancaires entre les Etats européens afin ne plus recourir aux fonds publics pour aider les établissements en difficulté.

Prochaine échéance

D'ici fin 2011 : projet de directive de la Commission sur un cadre européen de gestion des crises bancaires.

DG concernée

DG Marché intérieur (commissaire Michel Barnier)

Responsable du dossier au MEDEF

Agnès Lépinay (Comité Finances)

Country by country reporting

(obligations pour les entreprises multinationales de fournir de nouvelles informations financières pays par pays, voire projet par projet)

Etat des lieux

En mai 2009, le Conseil "Compétitivité" a « appuyé l'initiative de la Commission de lancer une stratégie intégrée visant à garantir un accès amélioré et non faussé aux matières premières dans les pays tiers, à améliorer les conditions dans lesquelles s'opère l'extraction de matières premières au sein de l'UE... ».

En octobre 2010 la Commission a lancé une consultation (clôturée en janvier 2011) sur « *Financial reporting on a country-by-country basis by multinational companies* ». Le MEDEF y a répondu.

La Commission envisage l'introduction de règles propres à l'UE sur le country by country reporting. Objectif: donner plus de visibilité aux investisseurs de l'entreprise concernée sur ses activités dans chaque pays où elle opère, voire projet par projet, améliorer la gouvernance fiscale au niveau mondial, responsabiliser et améliorer la gouvernance dans les pays tiers riches en ressources naturelles. Il s'agit pour l'UE d'aider les pays pauvres à mieux taxer les bénéficiaires que réalisent chez eux les entreprises multinationales, et à mieux lutter contre l'évasion fiscale. Ainsi l'UE rattraperait son retard en vue des Objectifs du Millénaire pour le développement, qui visent à réduire la pauvreté.

L'UE dispose déjà d'un corps de règles harmonisées pour l'information financière avec IFRS (International Financial Reporting Standards). Les industries forestières et extractives, gazières et pétrolières en particulier, sont directement concernées par de telles règles.

Dans une résolution non-législative de 8 mars 2011, le PE a invité la Commission à intégrer des règles sur country by country reporting dans le cadre de la révision à venir des normes comptables européennes, et l'IASB (International Accounting Standards Board) d'élaborer des règles sur le sujet.

Prochaine échéance

Propositions législatives de la Commission à venir.

DG concernées

DG Aide au développement (commissaire Andris Piebalgs)

DG Marché intérieur (commissaire Michel Barnier)

Responsable du dossier au MEDEF

Karine Merle (Direction des Affaires économiques)

Vanessa de Saint-Blanquat (Direction des Affaires fiscales)

Assiette commune consolidée de l'IS (ACCIS)

Deux sujets :

- l'ACCIS
- la convergence franco-allemande qui ne concerne que ces deux pays et qui pour le moment n'est pas précisée, ni sur son champ d'application ni sur ses modalités. La convergence (taux et assiette) peut ne porter que sur certains points. Elle ne mènera pas forcément à une assiette commune entre les deux pays, ni forcément à celle prévue par l'ACCIS.

Etat des lieux

En mars 2011, la Commission a présenté un projet de directive qui relance l'idée de créer une assiette commune consolidée de l'impôt sur les sociétés (ACCIS) dans l'UE. Dans le cadre de l'ACCIS, les États membres continueraient de fixer leur taux d'imposition des sociétés au niveau qu'ils estiment approprié. L'ACCIS serait facultative. Autrement dit, les entreprises qui estiment pouvoir tirer parti d'un système harmonisé au niveau de l'UE pourraient opter pour ce régime, tandis que les autres pourraient continuer de relever de leur régime national. L'unanimité des Vingt-sept est nécessaire pour l'adoption de ce projet, mais une coopération renforcée (avec seulement neuf États) n'est pas exclue par la Commission. Cette demande a été officiellement réitérée par Nicolas Sarkozy et Angela Merkel le 16 août 2011.

Prochaines échéances

- 2012: propositions concrètes sur une assiette commune de l'IS en France et en Allemagne, dans le cadre de travaux communs franco-allemands.
- 2013: application de l'assiette commune sur l'IS dans les deux pays.

DG concernée

DG Fiscalité (commissaire Algiras Semeta)

Responsable du dossier au MEDEF

Vanessa de Saint-Blanquat (Direction des Affaires fiscales)

TVA

Etat des lieux

En décembre 2010, la Commission a publié un Livre vert sur les opportunités de simplifier et/ou remodeler le régime de TVA en Europe. Le MEDEF a répondu à la consultation. Le 22 septembre dernier, le PE a adopté en commission le rapport de David Casa (Malte, PPE) qui recommande de réformer profondément le système européen de TVA.

Prochaine échéance

Fin 2011: communication de la Commission.

DG concernée

DG Fiscalité (commissaire Algirdas Semeta)

Responsable du dossier au MEDEF

Jacques Antzenberger (Direction des Affaires fiscales)

Taxes carbone versus réduction des charges

Etat des lieux

La Commission avait présenté au printemps dernier un projet de révision de la directive sur la taxation de l'énergie qui prévoit l'instauration d'une taxe carbone au niveau européen. La majorité des Etats membres y étant opposés, le président de la Commission, José Manuel Barroso, souhaite les inciter à l'adopter en échange d'une baisse drastique des charges patronales. Objectif: donner un coup de fouet à l'emploi dans l'UE.

Prochaine échéance

D'ici mi-2012: délai pour faire aboutir cette idée.

DG concernée

DG Fiscalité (commissaire Algirdas Semeta)

Responsable du dossier au MEDEF

Marie-Pascale Antoni (Direction des Affaires fiscales)

Dossiers Marché intérieur

La relance du marché intérieur

Etat des lieux

L'Acte pour le marché unique a été présenté par Michel Barnier le 27 octobre 2010. Il contenait 50 propositions qui ont fait l'objet d'une consultation. Le MEDEF y a répondu. La Commission a retenu 12 priorités qu'elle a officiellement présentées le 13 avril 2011:

- accès au financement pour les PME (accès au capital-risque)
- mobilité des citoyens (qualifications professionnelles, portabilité des pensions...)
- droits de propriété intellectuelle (brevet, système européen des marques...)
- consommateurs (recours collectifs, empreinte écologique des produits...)
- services (suivi de la mise en œuvre de la directive «services»...)
- réseaux (législation sur les infrastructures énergétiques, transports...)
- marché unique numérique (signature électronique, e-commerce...)
- entrepreneuriat social (législation sur la RSE, l'entrepreneuriat social...)
- fiscalité (taxe carbone européenne, assiette commune de l'IS, révision du système de TVA...)
- cohésion sociale (détachement des travailleurs, services publics...)
- environnement réglementaire des entreprises (simplification des normes comptables, statut de la société privée européenne, suivi du SBA...)
- marchés publics (révision du cadre législatif existant; législation sur les concessions de services et sur l'accès des entreprises de pays-tiers aux marchés publics de l'UE).

Prochaine échéance

Avant fin 2012: adoption de propositions de législations sur les 12 priorités.

DG concernée

DG Marché intérieur (commissaire Michel Barnier)

Responsable du dossier au MEDEF

André-Luc Molinier (Direction Europe)

Small Business Act (SBA)

Etat des lieux

Le «Small Business Act», adopté en juin 2008 a pour objectif de favoriser l'accès des sociétés employant moins de 250 salariés aux financements, aux marchés publics, d'accélérer leur implantation à l'international, de simplifier les relations avec les administrations et d'encourager l'esprit d'entreprise. Mais il s'agit plus de principes que de dispositions contraignantes telles celles mises en place par les Etats-Unis dès 1953.

Le 23 février dernier, la Commission a adopté une communication relative au réexamen du SBA, un bilan des progrès accomplis dans sa mise en œuvre par les Etats membres: chaque Etat a avancé différemment. Elle a relancé la réflexion sur l'amélioration des mesures en faveur des PME, notamment la nécessité de renforcer la gouvernance et la coopération entre le niveau européen et national. Le MEDEF a publié seize propositions dans ce sens, tant au niveau européen que français. Depuis mai dernier, la politique PME est marquée par une nouvelle étape: la constitution d'un réseau de «PME ambassadeurs» (de hauts fonctionnaires) dans chaque Etat européen. Ils seront reliés directement à la Commission (au Directeur général adjoint de la DG Industrie, Daniel Calleja-Crespo qui incarnera la problématique PME au sein de la Commission). En France, le nouvel «ambassadeur PME» est Luc Rousseau, Directeur Général de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGIS) du ministère de l'Économie.

Trois axes PME sont actuellement parmi les priorités de la Commission :

- simplification administrative
- accès aux financements (par endettement ou en fonds propres)
- accès aux marchés (internationalisation)

Prochaines échéances

- D'ici fin 2011: présentation par la Commission d'un plan d'actions pour l'accès des PME aux financements.
- 2012: présentation d'un nouveau cadre pour le capital-risque.

DG concernée

DG Entreprise et Industrie (commissaire Antonio Tajani)

Responsable du dossier au MEDEF

Murielle Sembelie (Direction des Affaires économiques)

Bénédicte Bejlm-Mayer (Direction Europe – Bruxelles)

Marchés publics

Etat des lieux

Plusieurs volets dans le dossier marchés publics: volet interne (modernisation du cadre juridique existant), volet externe (mise en œuvre de la notion de réciprocité pour l'accès aux marchés des pays tiers). Une consultation a été lancée par la Commission sur la modernisation du cadre juridique existant, à laquelle le MEDEF a répondu. Sur le volet externe, une initiative conjointe des commissaires Michel Barnier/Karel de Gucht a été présentée récemment.

Modernisation du cadre législatif l'UE relatif aux marchés publics

La Commission a lancé un Livre vert sur la modernisation de la politique de l'UE en matière de marchés publics le 27 janvier 2011. Objectif: définir les options possibles pour la modernisation de ce cadre législatif en lien avec les objectifs de la stratégie UE2020.

Prochaine échéance

Au plus tard 2012: propositions législatives de la Commission. L'adoption d'un texte nécessitera au moins deux ans et demi de négociations.

DG concernée

DG Marché intérieur (commissaire Michel Barnier)

Responsable du dossier au MEDEF

Jérémy Simon (Direction Droit de l'entreprise)

Expansion de l'utilisation des marchés publics électroniques

La Commission a lancé le 18 octobre 2010 une consultation sur les marchés publics électroniques. Elle souhaite aider les Etats membres à accélérer et à faciliter les procédures de passation de marché grâce à l'utilisation des TIC.

Prochaine échéance

D'ici fin 2011: communication de la Commission détaillant son programme d'action.

DG concernée

DG Marché intérieur (commissaire Michel Barnier)

Responsable du dossier au MEDEF

Jérémy Simon (Direction Droit de l'entreprise)

Réciprocité UE/pays tiers dans l'accès aux marchés publics

La Commission souhaite inciter les pays tiers signataires de l'AMP (Accord sur les Marchés Publics de l'OMC) à ouvrir davantage leurs marchés aux entreprises européennes, conformément à leurs engagements internationaux. Elle travaille aussi sur la définition de certaines règles et conditions d'accès destinées aux pays tiers non signataires d'accords multilatéraux ou bilatéraux dans le domaine, comme la Chine, l'Inde ou le Brésil.

Prochaine échéance

Décembre 2011: proposition de la Commission d'un projet de règlement: nouvel instrument juridique européen afin d'établir les conditions d'accès aux marchés publics passés dans l'UE pour les biens, services et entreprises des pays tiers.

DG concernées

DG Commerce extérieur (commissaire Karel de Gucht)

DG Marché intérieur (commissaire Michel Barnier)

Responsable du dossier au MEDEF

Lys Vitral (Direction des affaires internationales)

Concessions de services

Etat des lieux

La Commission souhaite encadrer les concessions de services au niveau européen. Cet encadrement se ferait via une modification des directives actuelles «marchés publics» de 2004 afin d'y intégrer les concessions de services à côté des concessions de travaux.

Prochaine échéance

13 décembre 2011: projet de directive de la Commission sur les concessions de services.

DG concernée

DG Marché intérieur (commissaire Michel Barnier)

Responsable du dossier au MEDEF

Jérémy Simon (Direction Droit de l'entreprise)

Gouvernance des entreprises

Etat des lieux

La Commission a lancé ce débat avec la publication en avril 2011 d'un Livre vert sur la gouvernance. Le MEDEF a répondu à la consultation. Le document aborde tous les sujets: diversité au sein des Conseils d'administration, actionnaires minoritaires, rémunérations....

Objectif: «*évaluer l'efficacité du cadre régissant actuellement la gouvernance des entreprises européennes*», cette dernière constituant selon la Commission «*un moyen de juguler ces pratiques nuisibles que sont le court-termisme et la prise de risque excessive*».

Ce document succède à un précédent Livre vert de juin 2010 sur le gouvernement d'entreprise dans les établissements financiers et les politiques de rémunérations.

Prochaine échéance

Fin 2011: rapport de synthèse de la Commission sur les résultats de la consultation.

DG concernées

DG Marché intérieur (commissaire Michel Barnier)

Responsables du dossier au MEDEF

Joëlle Simon, Isabelle Trémeau (Direction Droit de l'entreprise)

Directive «services»

Etat des lieux

La directive «services» a été adoptée fin 2006. Le délai de sa transposition en droit national a expiré le 28 décembre 2009. Elle vise à faciliter la libre circulation des services et la liberté d'établissement des prestataires de services au sein du Marché commun.

La Commission envisage de renforcer le contrôle qu'elle exerce sur la transposition et l'application par les Etats membres de la directive. L'exercice dit d'«évaluation mutuelle» auquel ont procédé la Commission et les Etats en 2010, sur la façon dont la directive a été mise en œuvre, a révélé que le marché unique des services ne fonctionnait pas encore à plein régime. D'où l'adoption par la Commission en janvier dernier d'un ensemble de mesures pour doper le potentiel de ce marché d'ici 2012.

Prochaines échéances

- 2011/2012: mise en place d'un «*contrôle de performance*» des services du point de vue de l'utilisateur pour s'assurer que le marché unique fonctionne sur le terrain.
- A compter de fin 2011: publication annuelle d'un rapport par la Commission sur les progrès dans l'élimination des obstacles aux services transnationaux.
- Printemps 2012 : rapport de la Commission sur les résultats obtenus par le contrôle de performance ; proposition éventuellement d'initiatives législatives pouvant aller, si nécessaire, jusqu'à la révision des textes européens ayant fait l'objet du contrôle.

DG concernée

DG Marché intérieur (commissaire Michel Barnier)

Responsable du dossier au MEDEF

Rémi Maletas (GPS)

Reconnaissance des qualifications professionnelles

Etat des lieux

La Commission souhaite réviser la directive de 2005 sur la reconnaissance des qualifications professionnelles. Sa révision viserait à: mettre à jour et moderniser les conditions minimales de formation; renforcer la confiance et la coopération entre administrations nationales en charge de la reconnaissance des qualifications professionnelles; introduire une carte professionnelle européenne pour des professions-pilotes.

Prochaines échéances

- Octobre 2011: publication par la Commission d'une étude sur l'application du processus de Bologne (crédits ECTS/LMD) dans les Etats membres.
- 7 novembre 2011: conférence sur le sujet, en présence de Michel Barnier.
- Fin 2011: propositions législatives de la Commission sur la révision de la directive.

DG concernée

DG Marché intérieur (commissaire Michel Barnier)

Responsable du dossier au MEDEF

Direction Education et Formation

Entrepreneuriat social

Etat des lieux

La Commission a clôturée le 14 septembre dernier une consultation sur l'entrepreneuriat social. Elle souhaite aider les entreprises sociales au moyen d'investissements de particuliers par l'intermédiaire des fonds d'investissement spéciaux.

Prochaines échéances

- Novembre 2011 : communication de la Commission sur l'entrepreneuriat social.
- 18 novembre 2011 : Conférence sur l'économie solidaire et l'entrepreneuriat social à Bruxelles pour débattre des propositions de la Commission d'octobre.
- 2012 : propositions législatives de la Commission sur la transparence des informations sociales et environnementales fournies par les entreprises de tous les secteurs.
- Avant fin 2013 : publication par la Commission d'un rapport sur sa propre performance sociale et environnementale.

DG concernée

DG Marché intérieur (Michel Barnier)

Responsable du dossier au MEDEF

Lidwine Charbeau (Direction Entreprise et Société)

Sport

Etat des lieux

En 2007, la Commission a adopté un Livre blanc sur le sport, sa première initiative de grande ampleur dans le domaine. Objectif: donner une orientation sur le rôle du sport dans l'UE. Des actions concrètes y sont envisagées dans le domaine de la santé publique, l'éducation, l'insertion sociale, le bénévolat, les relations extérieures et le financement. Un dialogue structuré est prévu avec les organisations sportives. La Commission propose la mise en place d'une «*comptabilité satellite du sport*» au niveau national. Il s'agit d'estimer le poids économiques du sport dans le PIB national.

Le MEDEF est la première organisation patronale européenne à avoir signé un accord avec le représentant du sport en France, le CNOSF. Objectif: suivre les recommandations du Livre blanc et faire évoluer la gouvernance du sport. En décembre 2009, un Comité Sport a été institué au sein du MEDEF.

DG concernée

DG Education, Culture, Jeunesse (commissaire Androulla Vassiliou)

Responsable du dossier au MEDEF

Eric Ingargiola (Direction Entreprise et Société)

Budget de l'UE pour 2012

Etat des lieux

Le débat sur le budget communautaire pour 2012 (145 milliards d'euro ou 1% du revenu européen; en 2010: 126,5 milliards d'euros) s'ouvre avec une équation politique et financière critique. Côté recettes : les grands contributeurs Allemagne, France, Pays-Bas ne veulent pas verser plus. Le Royaume-Uni demande une baisse de 25%. Côté dépenses : 40% des financements vont à la cohésion (politique régionale), 40% à l'agriculture, le reste à l'innovation, aux dépenses extérieures, à l'administration. De nombreux pays souhaitent un gel voire une réduction du budget agricole.

Le 25 juillet 2011, le Conseil a confirmé sa demande d'un gel des paiements en termes réels dans le budget 2012 de l'UE, par rapport à 2011. Pour atteindre ce résultat, plusieurs éléments de dépense proposés par la Commission dans son projet de budget pour 2012 ont été coupés. Les Etats membres favorisent une hausse de 2,02% des versements par rapport à 2011, soit bien en-deçà de la hausse de 4,9% (-3,6 milliards d'euros) que proposait la Commission.

Prochaine échéance

26 octobre 2011 : adoption par le PE en session plénière du budget européen pour 2012.

DG Concernée

DG Budget (commissaire Janusz Lewandowski)

Responsable du dossier au MEDEF

Marie-Christine Vaccarezza (Direction Europe - Bruxelles)

Perspectives financières 2014-2020

Etat des lieux

Fin juin 2011, la Commission a présenté ses propositions budgétaires pour la période 2014-2020. Le montant global proposé pour les sept années à venir s'établit à 1 025 milliards € en crédits d'engagement (soit 1,05% du RNB de l'UE) et à 972,2 milliards € (soit 1% du RNB de l'UE) en crédits de paiement. Elle prévoit l'ajout d'une enveloppe hors budget de 58,3 milliards d'euros pour financer plusieurs dossiers cruciaux (aide au développement, projet de réacteur nucléaire ITER, le GPS européen et plusieurs fonds de secours ou de crise).

Parmi les nouveautés, le fonds, intitulé «Connecting Europe Facility» (mécanisme pour l'interconnexion en Europe), prévu pour doper l'intérêt paneuropéen des projets d'infrastructure. Doté de 40 milliards €, auxquels s'ajoutent 10 milliards € provenant du Fonds de cohésion, il cible une liste préliminaire de projets dans les domaines des transports, de l'énergie et des technologies de l'information qui renforcent l'interconnectivité dans l'ensemble de l'Europe.

Huit Etats membres (l'Autriche, Allemagne, Finlande, France, Italie, Pays-Bas, Suède et Royaume-Uni), contributeurs nets au budget de l'UE, ont jugé à la mi-septembre «trop élevée» la proposition de la Commission pour le cadre financier pluriannuel post-2013. Leur mot d'ordre: «Les dépenses publiques européennes ne peuvent pas être exemptées des efforts considérables au niveau national. Les augmentations des dépenses au cours de la prochaine période sont nettement au-delà de ce qui est nécessaire pour une stabilisation du budget européen. Nous devons dépenser mieux, pas dépenser plus». Par ailleurs, l'Allemagne est pour l'instant le seul pays à demander un montant précis de coupes dans la proposition, de l'ordre de 100 à 120 milliards en engagements.

Le 12 octobre dernier, la Commission a présenté ses propositions sur l'avenir de la PAC.

Prochaines échéances

Entre 12 et 18 mois pour s'accorder sur les bases juridiques relatives à l'ensemble des projets et programmes pluriannuels qui seront financés par le budget communautaire, dans des domaines

comme la recherche, l'éducation, la cohésion, l'aide au développement, la politique de voisinage, etc. Pour que ces programmes puissent démarrer en janvier 2014, un accord politique sur le plafond du budget doit être conclu au plus tard un an et demi avant l'entrée en vigueur du cadre.

- Second semestre 2011: début des discussions au Conseil et au PE sous présidence polonaise. Les négociations auront lieu sous Présidence danoise (1er semestre 2012), voire chypriote (2ème semestre 2012).
- Jusqu'à fin 2012: négociations sur le budget entre Etats membres et avec le PE.

DG concernée

DG Budget (commissaire Janusz Lewandowski)

Responsable du dossier au MEDEF

Marie-Christine Vaccarezza (Direction Europe - Bruxelles)

Dossiers Energie

La Commission a présenté en novembre 2010 sa communication «*Energie 2020 - Stratégie pour une énergie compétitive, durable et sûre*». Cinq priorités:

- axer les initiatives sur les deux secteurs offrant les meilleures possibilités d'économies d'énergie: les transports et les bâtiments;
- réaliser d'ici 2015 un marché paneuropéen de l'énergie intégré et équipé d'infrastructures;
- créer une politique énergétique européenne extérieure commune;
- lancer quatre grands projets cruciaux pour la compétitivité de l'Europe pour la rendre à la pointe des technologies et de l'innovation dans le domaine énergétique;
- de nouvelles mesures relatives à la comparaison des prix, aux changements de fournisseur, la clarté et à la transparence des factures.

Le 4 février 2011, les chefs d'Etat et de gouvernement ont demandé à la Commission de faire des propositions pour mieux coordonner les relations extérieures de l'UE dans le domaine de l'énergie et de prendre de nouvelles mesures pour atteindre l'objectif d'une réduction de 20% de la consommation d'énergie de l'UE d'ici 2020

Sur certaines de ces priorités, la Commission a déjà présenté ses propositions:

Efficacité énergétique

Etat des lieux

Le 22 juin 2011, la Commission a présenté de nouvelles mesures d'accroissement de l'efficacité énergétique dans le cadre d'une proposition de nouvelle directive. Celle-ci prévoit que les Etats membres devront rendre compte dès 2013 de l'état de leurs progrès en matière d'utilisation plus efficace de l'énergie à toutes les étapes de la chaîne énergétique – depuis la transformation de l'énergie, sa distribution jusqu'à sa consommation finale. Le texte prévoit aussi d'évaluer l'impact des dispositions actuelles de la directive ETS sur l'atteinte de l'objectif de 20 % d'efficacité énergétique et n'exclut pas de procéder au retrait d'une partie des quotas qui seront mis aux enchères à partir de 2013 pour atteindre cet objectif.

Prochaines échéances

- Automne 2011: débat au Parlement puis au Conseil sur le projet de nouvelle directive.
- Janvier 2012-juin 2012: un accord devrait être trouvé entre le PE et le Conseil.
- Juin 2012-décembre 2012: finalisation du projet de directive.
- Avant fin 2012: entrée en vigueur de la nouvelle directive.
- Juin 2014: évaluation par la Commission des objectifs indicatifs et des progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la directive.

DG concernée

DG Energie (commissaire Günther Oettinger)

Responsable du dossier au MEDEF

Jean-Baptiste Baroni (Direction du développement durable)

Infrastructures énergétiques

Etat des lieux

L'UE s'est engagée à réduire pour 2050 ses émissions de CO₂ de 80 à 95% par rapport à leurs niveaux de 1999, au titre de sa contribution pour limiter le réchauffement global. Elle a pris trois engagements en ce sens pour 2020 : réduire de 20% ces émissions CO₂, porter à 20% la part des énergies renouvelables dans sa consommation d'énergie et réaliser 20% d'économies d'énergie, mais ce troisième engagement n'est pas contraignant. Il pourrait néanmoins le devenir dans le cadre du projet de directive sur l'efficacité énergétique. Le Canada, les Etats-Unis, le Japon et la Russie refusent à ce jour de s'engager à baisser leurs émissions de CO₂ dans le cadre d'une nouvelle période du protocole de Kyoto.

Outre des mesures de financements innovants, la Commission doit déterminer les critères des projets d'intérêts européens, qui pourraient, contrairement aux autres projets financés par le marché, recevoir de l'argent de l'UE. Le PE a déjà donné son avis sur les priorités de l'UE en matière d'infrastructures énergétiques en juillet dernier.

Dans son projet de règlement présenté le 19 octobre dernier, la Commission réserve 9,1 milliards d'euros du prochain cadre budgétaire 2014-2020 aux infrastructures énergétiques jugées prioritaires pour l'UE. Elle estime à environ 200 milliards d'euros le montant des investissements à effectuer dans les gazoducs et les réseaux électriques. Le cofinancement de l'UE pourra atteindre 80% du coût des projets particulièrement importants pour la sécurité d'approvisionnement.

Prochaine échéance

- 2017 : évaluation par la Commission de l'avancement des projets.

DG concernée

DG Energie (commissaire Günther Oettinger)

DG Transports (commissaire Siim Kallas)

Responsable du dossier au MEDEF

Jean-Baptiste Baroni (Direction du développement durable)

Sécurité énergétique et politique extérieure de l'énergie

Etat des lieux

La 7 septembre dernier, la Commission a présenté une communication qui définit pour la première fois la stratégie globale de l'UE à l'égard des pays tiers dans le domaine de l'énergie. Celle-ci repose sur 43 actions concrètes. Principale nouveauté: la Commission insiste sur la nécessaire transparence des contrats signés par les Européens et les pays tiers. Elle propose de mettre en place un «*partage des informations*» entre les pays de l'UE sur les accords internationaux dans le domaine de l'énergie, «*en incluant les accords qui font encore l'objet de négociation*». Au cas par cas, la Commission pourrait donner son opinion sur la conformité de ces accords avec la réglementation européenne et ses objectifs de sécurité d'approvisionnement».

Outre la communication, la Commission a présenté le même jour une proposition de décision instituant un mécanisme d'échange d'informations concernant les accords énergétiques gouvernementaux entre Etats européens et pays tiers.

Prochaine échéance

- D'ici fin 2011: examen de la communication par le Conseil Environnement.

DG concernée

DG Energie (commissaire Günther Oettinger)

Responsable du dossier au MEDEF

Jean-Baptiste Baroni (Direction du développement durable)

Economie bas carbone à l'horizon 2050

Etat des lieux

En mars 2011, la Commission a présenté sa «*Feuille de route vers une économie compétitive à faible intensité de carbone à l'horizon 2050*». Il s'agit principalement d'une analyse des coûts liés aux différentes étapes nécessaires pour atteindre les objectifs de l'UE sur le climat : réduire les émissions de gaz à effet de serre de 80-95 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2050. Pour cela, le projet de la Commission fixe un objectif de réduction des émissions de 25% d'ici 2020, et non plus 20%, comme prévu.

Prochaines échéances

- D'ici novembre 2011 : rapport d'initiative au PE (Chris Davies, ALDE).
- D'ici fin 2011: adoption par la Commission de feuilles de route sectorielles pour les secteurs de l'électricité, de l'industrie, du transport, du secteur résidentiel et des services et de l'agriculture.
- 1^{er} semestre 2012 : examen de la Feuille de route dans le cadre de la présidence danoise de l'UE.

DG concernée

DG Action climatique (commissaire Connie Hedegaard)

Responsable du dossier au MEDEF

Jean-Baptiste Baroni (Direction du développement durable)

Sûreté nucléaire

Etat des lieux

A la suite de la catastrophe nucléaire de Fukushima, les chefs d'Etat et de gouvernement ont décidé fin mars 2011 la mise en place de «*tests de résistances*» pour les centrales nucléaires de l'UE. Les tests se feront sur une base volontaire par les autorités nationales indépendantes. Ils ont commencé le 1^{er} juin.

Prochaines échéances

- Décembre 2011: premières conclusions de la Commission sur les tests de résistance. Le Conseil européen de décembre devrait se prononcer aussi.
- D'ici fin 2011: propositions législatives de la Commission sur l'amélioration du cadre législatif et réglementaire existant de l'UE en matière de sûreté des installations nucléaires.
- Juin 2012 : remise par la Commission au Conseil d'un rapport avec les résultats des examens par les pairs.

DG concernée

DG Energie (commissaire Günther Oettinger)

Responsable du dossier au MEDEF

Jean-Baptiste Baroni (Direction du développement durable)

Marché de gros de l'énergie (REMIT)

Etat des lieux

La Commission a présenté en décembre 2010 un projet de règlement relatif à l'intégrité et la transparence sur le marché de gros de l'énergie (REMIT). Le projet interdit l'utilisation illicite

d'informations privilégiées et des pratiques de manipulations de marché, alors que les sanctions nationales pour infraction au règlement devront refléter le dommage subi par les consommateurs. Le 10 octobre dernier, le Conseil a définitivement adopté le texte, après un accord trouvé avec le PE. À la demande du PE, un registre européen sera créé. Il se basera sur les registres nationaux et reprendra l'ensemble des opérateurs en matière d'énergie. Aucun participant ne pourra effectuer une transaction tant qu'il ne sera pas enregistré.

Prochaine échéance

- Entrée en vigueur du texte vingt jours après sa publication au JO de l'Union européenne.

DG concernée

DG Energie (commissaire Günther Oettinger)

Responsable du dossier au MEDEF

Jean-Baptiste Baroni (Direction du développement durable)

Dossiers environnement

Feuille de route sur l'efficacité des ressources

Etat des lieux

Le 20 septembre dernier, la Commission a présenté sa «*Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources*». Il s'agit de recommandations non contraignantes adressées aux Etats membres visant, d'ici 2013, à arrêter le gaspillage des ressources naturelles (métaux, énergie, eau, air sol) et améliorer le recyclage. Les secteurs de l'alimentation, de la construction et des transports sont les premiers visés. La Commission suggère la mise en place d'incitations économiques pour récompenser les investissements efficaces: pression sur les prix, mise en place de taxes ou d'une TVA sur certains produits, une méthode commune pour mesurer et comparer les empreintes environnementales des entreprises, suppression progressive des subventions ayant un impact négatif sur l'environnement, aide aux industries à réinvestir dans les technologies vertes.

Prochaine échéance

Propositions stratégiques et législatives de la Commission (sans plus de précision pour l'instant).

DG concernée

DG Environnement (commissaire Janez Potocnik)

Responsable du dossier au MEDEF

Jean-Baptiste Baroni (Direction du développement durable)

Règlement REACH

Etat des lieux

Le règlement REACH, entré en vigueur en 2007, est un dispositif complexe de régulation des produits chimiques.

La Commission est chargée de procéder à une révision du texte afin d'évaluer son champ d'application et les éventuels chevauchements avec d'autres dispositions européennes. La révision pourrait conduire à l'inclusion de nouvelles substances (nanomatériaux, polymères...) à enregistrer et à reconsidérer des procédures administratives parfois décriées comme lourdes et complexes.

Prochaine échéance

Au plus tard le 1er juin 2012: révision par la Commission du règlement REACH.

DG concernée

DG Marché intérieur (commissaire Michel Barnier)

Responsable du dossier au MEDEF

Laurence Rouger de Grivel (Direction du développement durable)

RIO+20

Etat des lieux

La conférence des Nations unies pour le développement durable, dite Sommet de la terre Rio+20 ou Rio 2012, marquera en juin 2012 les 20 ans de ce Sommet organisé à Rio.

Le 20 juin dernier, la Commission a présenté la position que l'UE défendra lors de cette Conférence : la transition vers une économie verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et l'amélioration de la gouvernance en matière de développement durable. Les trois objectifs fixés sont : investir dans le capital naturel (eau, énergies renouvelables, ressources marines, forêts...); combiner les instruments de marché et instruments réglementaires en introduisant des écotaxes; renforcer la gouvernance et encourager la participation du secteur privé. Dans le cadre d'une résolution commune adoptée le 29 septembre dernier, le PE réclame à l'UE d'aller plus loin : se fixer des objectifs chiffrés, notamment en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, introduire une taxe sur les transactions financières, prendre en compte de nouveaux indicateurs, au-delà du PIB... La France a proposé la création d'une organisation mondiale de l'environnement.

Les négociations «Rio+20» sont déjà entrées dans leur phase informelle (au niveau international : différentes rencontres interétatique à venir). Le 18 octobre dernier, le Conseil Environnement a arrêté la position finale de l'UE à défendre lors du Sommet : Rio+20 doit aboutir à une feuille de route pour l'économie verte et un ensemble de réformes pour une gouvernance environnementale internationale renforcée.

Prochaines échéances

- 1^{er} novembre 2011 : l'UE doit transmettre à l'ONU sa position finale.
- 4-6 juin 2012 : prochaine conférence Rio+20 à Rio de Janeiro.

DG concernées

DG Environnement (Janez Potocnik)

DG Aide et Développement (Andris Piebalgs)

Responsable du dossier au MEDEF

Laurence Rouger de Grivel (Direction du développement durable)

Prochaines échéances dans les dossiers Environnement

Novembre 2011: examen par le PE en 2^{nde} lecture du projet de directive relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Décembre 2011: propositions de la Commission sur le contrôlé des déchets.

2013 : révision de la directive «NEC» relative aux plafonds d'émission nationaux pour certains polluants atmosphériques.

Changement climatique

ETS

Etat des lieux

La directive ETS (système d'échange de quotas d'émission de CO₂) est en vigueur en l'état depuis 2005 et pour la période 2012. Elle a été révisée en 2009. Le système ETS couvre environ 40% des émissions de CO₂ de l'UE.

Il fixe un plafond d'émissions aux industries lourdes (11 000 entreprises européennes concernées): quand elles émettent moins que ce maximum, elles sont autorisées à revendre ces quotas sur le marché. Il doit permettre à l'UE de tenir ses engagements du protocole de Kyoto (-8% d'émissions en 2012 par rapport à 1990).

Dans le cadre de l'application de la directive ETS, la Commission a lancé en mars dernier une consultation relative à l'élaboration de futures lignes directrices relatives aux aides d'Etat destinées à compenser les coûts indirects de l'ETS pour les industries à forte intensité énergétique.

Prochaines échéances

- A partir de 2013: mise aux enchères intégrale de quotas dans le cadre du système ETS.
- Au 1^{er} janvier 2012: le secteur de l'aviation relèvera du marché ETS ainsi que de nouveaux secteurs industriels.
- 2013: entrée en vigueur de la seconde période (2013-2020).

DG concernée

DG Action climatique (Connie Hedegaard)

Responsable du dossier au MEDEF

Jean-Baptiste Baroni (Direction du développement durable)

Négociations internationales sur le changement climatique

Etat des lieux

Le 8 mars 2011, la Commission a publié sa feuille de route de réduction de CO₂ d'ici 2050. Elle met clairement en avant que l'engagement actuel «*n'est pas un moyen efficace*» pour arriver à l'objectif final pour 2050. D'ici novembre 2011, elle identifiera un ensemble de pistes pour le développement d'ici à 2050 d'un système énergétique de l'UE à faible intensité de carbone.

Le 14 mars dernier, les ministres de l'Environnement de la Grèce, la Grande-Bretagne, la Suède, le Danemark, l'Espagne, le Portugal, et l'Allemagne ont estimé, dans une lettre ouverte, qu'une "*baisse de 30% des émissions de CO₂ d'ici 2020 apparaît plus impérative que jamais*".

L'objectif du Sommet de Durban: mettre en œuvre des mécanismes décidés à Cancun et discuter de l'avenir du protocole de Kyoto.

Le 10 octobre dernier, le Conseil EcoFin a décidé de la position de l'UE à défendre au sommet de Durban : «*indispensable de recourir à la fois à des financements publics, y compris les sources de financement innovantes, et à des financements privés. (...) La tarification du carbone pour les transports aériens et maritimes mondiaux pourrait constituer une source de recettes (...)*».

La position de la France dans cette perspective est définie dans le cadre du comité «Trajectoires 2050» auquel le MEDEF contribue.

Prochaines échéances

- D'ici novembre 2011: la Commission identifiera des pistes pour le développement dans l'UE d'ici 2050 d'un système énergétique à faible intensité de carbone.
- 28 novembre- 9 décembre 2011: sommet de Durban sur le changement climatique.

DG concernée

DG Action climatique (Connie Hedegaard)

Responsable du dossier au MEDEF

Laurence Rouger de Grivel (Direction du développement durable)

Taxe carbone européenne

Etat des lieux

Dans le cadre de la révision de la directive sur la fiscalité de l'énergie de 2003 (TIPP), la Commission a proposé le 13 avril 2011 la taxation des émissions de CO2 liées aux produits énergétiques (gaz, pétrole...). Fixée à 20 euros par tonne de CO2, la taxe ne concernerait pas les secteurs déjà soumis à l'ETS. Le mécanisme devrait être pleinement opérationnel en 2023...à condition d'être approuvé par les Vingt-sept à l'unanimité. L'Allemagne et le Royaume-Uni ont déjà fait savoir qu'ils étaient opposés à la mesure.

Prochaine échéance

D'ici la fin 2011: lancement des débats entre le PE et le Conseil sur la proposition de révision de la directive.

DG concernée

DG Fiscalité (commissaire Algirdas Semeta)

Responsables du dossier au MEDEF

Vanessa de Saint-Blanquat (Direction des Affaires fiscales)

Jean-Baptiste Baroni (Direction du développement durable)

Industrie, Matières premières, Investissements, Transports

Politique industrielle européenne

Etat des lieux

En octobre 2010, la Commission a présenté une communication «*Politique industrielle dans un monde globalisé*». Elle prévoit:

- examen explicite et détaillé de l'incidence sur la compétitivité des nouvelles législations;
- «bilans de qualité» de la législation existante pour identifier les possibilités de réduction des effets cumulés de la législation;
- soutien à la création et le développement des PME (la Commission procède actuellement à une analyse de la législation européenne concernant les PME; les résultats, qui participeront à la mise en place de procédures simplifiées pour les PME, seront connus cet automne);
- présentation d'une stratégie pour renforcer la normalisation européenne;
- mise à niveau des infrastructures et services européens du transport, de l'énergie et des communications pour servir plus efficacement l'industrie;
- nouvelle stratégie sur les matières premières;
- soutien aux performances d'innovation sectorielles dans différents secteurs;
- actions au profit des industries à forte consommation d'énergie pour améliorer les conditions-cadres et soutenir l'innovation;
- élaboration d'une politique spatiale en collaboration avec l'Agence spatiale européenne et les Etats-membres;
- publication d'un rapport annuel sur la compétitivité de l'Europe et des Etats membres.

Le 14 octobre dernier, la Commission a adopté la communication «*Politique industrielle : renforcer la compétitivité*», ainsi que deux rapports : sur la compétitivité européenne, et sur les performances et politiques en matière de compétitivité dans les Etats membres. La communication identifie plusieurs domaines clés dans lesquels la compétitivité de l'économie européenne devrait être renforcée davantage et formule une série de recommandations :

- faciliter les mutations structurelles dans l'économie ;
- débloquer le potentiel d'innovation de l'industrie ;
- encourager la durabilité et l'efficacité des ressources ;
- améliorer l'environnement des entreprises ;
- mobiliser les ressources du marché unique ;
- soutenir les PME.

De leur côté, les rapports constatent l'existence d'écart sensible entre Etats membres quant à la performance industrielle et recommandent à ceux-ci l'application de politiques robustes et coordonnées en matière d'industrie et de PME.

Les rapports contribueront à l'évaluation des Etats membres dans le cadre plus général du Semestre européen et de la stratégie «Europe 2020».

Prochaine échéance

23 octobre 2011 : discussion lors du Conseil européen.

DG concernée

DG Entreprise et Industrie (commissaire Antonio Tajani)

Responsable du dossier au MEDEF

François Remoué (Direction des Affaires économiques)

Matières premières (accès, gestion, recyclage)

Etat des lieux

La Commission a présenté en février 2011 une communication «*The raw materials initiative – putting the strategy into practice*». Elle aborde l'accès aux matières premières sur mes marchés mondiaux, leur gestion durable et recyclage. Elle contient aussi la liste (révisable tous les cinq ans) des 14 matières premières essentielles au niveau de l'UE y compris les terres rares et capitales pour la haute technologie. Une véritable «*diplomatie des matières premières*» à l'égard des pays tiers y est envisagée.

Le Conseil Ecofin du 17 mai 2011 s'est prononcé en faveur de «*la nécessité d'assurer une régulation et une surveillance efficaces de la négociation des instruments dérivés sur produits de base et de mettre en place un cadre de régulation et de surveillance régissant les marchés physiques*», et cela dans le cadre de la révision en cours des directives MiFID et DAM.

La communication de la Commission a été complétée par deux rapports du PE: celui de l'allemand Bernd Lange («*La politique industrielle à l'ère de la mondialisation*», voté en avril 2011) et celui de Reinhard Bütikofer («*Une stratégie efficace des matières premières pour l'Europe*», voté en session plénière le 13 septembre 2011). Ce dernier propose la création d'un réseau d'experts sur les terres rares d'ici 2013, composé d'entreprises, instituts de recherche, politiciens, ONG...

Prochaine échéance

3-4 novembre 2011 : discussions au sommet G20 à Cannes.

DG concernée

DG Entreprise et Industrie (commissaire Antonio Tajani)

Responsable du dossier au MEDEF

François Remoué (Direction des Affaires économiques)

Protection des investissements stratégiques dans l'UE

Etat des lieux

Le 9 février 2011, les commissaires Antonio Tajani et Michel Barnier ont co-signé une lettre à José-Manuel Barroso lui demandant d'engager une réflexion au niveau européen sur les investissements étrangers en Europe: «*L'économie de l'UE est la plus ouverte de la planète et cela est une bonne chose. Les investissements étrangers y sont les bienvenus. Mais cette ouverture ne peut être naïve et doit se placer dans le respect d'un «level playing field» et le cas échéant, de règles de réciprocité.*» Sont visés les rachats d'entreprises par des capitaux étrangers, et notamment chinois. Le commissaire Tajani propose d'étudier "la mise en place d'une autorité chargée d'examiner les investissements étrangers en Europe", à la manière du Comité chargé des investissements étrangers aux Etats-Unis (CFIUS^[3]). Il s'agit «*de savoir précisément si les rachats d'entreprises porteuses de savoir-faire européen par des entreprises étrangères présentent un danger ou pas.*»

Sont considérés par le commissaire comme intérêt stratégique les suivants:

- la sécurité, au niveau de l'espace (le système de radionavigation par satellite Galileo);
- les terres rares (dont la disponibilité est cruciale pour les industries européennes);
- le know-how technologique de pointe.

Le commissaire De Gucht a exprimé récemment son opposition à toute législation européenne inspirée du modèle américain (loi de 1922).

Prochaine échéance

En attente d'une initiative, législative ou autre, de la Commission.

DG concernées

DG Entreprise et Industrie (commissaire Antonio Tajani)

DG Marché intérieur (commissaire Michel Barnier)

Responsable du dossier au MEDEF

Emmanuel Montanié (Direction des Affaires internationales)

Paquet Normalisation

Etat des lieux

En mars 2011, la Commission a lancé une consultation sur l'amélioration du fonctionnement de la normalisation en Europe, notamment dans le contexte du plan de l'UE en matière de R&D. Le MEDEF y a répondu. Elle a présenté ses propositions le 1er juin 2011. Le paquet normalisation consiste en une communication sur la stratégie de normalisation européenne pour 2020 et un projet de règlement sur la normalisation européenne. La Commission reconnaît qu'en comparaison avec leur importance dans l'économie européenne, les PME restent largement sous-représentées dans le processus de normalisation. En raison de leurs ressources limitées, seulement un nombre très restreint de PME participent activement à la rédaction de nouvelles normes. Une participation plus équilibrée des parties prenantes dans la normalisation est donc proposée comme l'une des principales réformes dans le système de normalisation européenne.

Prochaine échéance

D'ici fin 2011: examen par le PE du paquet sur la normalisation.

DG concernée

DG Entreprise et Industrie (commissaire Antonio Tajani)

Responsable du dossier au MEDEF

François Remoué (Direction des Affaires économiques)

³Ce Comité, créé en 1975 et placé sous l'autorité de la Maison Blanche par Ronald Reagan en 1988, a pour mission d'étudier les investissements jugés majeurs pour les intérêts nationaux des Etats-Unis.

Stratégie européenne des transports 2011-2050

Etat des lieux

En mars 2011, la Commission a présenté sa stratégie européenne pour les transports d'ici 2050. Elle définit les actions à mener dans les différents domaines du transport. Sont concernés l'infrastructure, la législation sur le marché intérieur, les transports verts, les technologies de gestion du trafic et les voitures vertes. Cette feuille de route porte sur les transports interurbains et longue distance, et met l'accent sur la substitution du rail et du fluvial à la route, sur l'émergence de carburants et de motorisations plus sobres et sur une meilleure gestion des parcours, y compris pour les avions. La Commission propose ainsi de réduire de 60% les émissions de CO2 d'ici 2050.

Prochaine échéance

A partir de septembre 2011: examen par le PE (rapport de Mathieu Grosch, PPE).

DG concernée

DG Transports (commissaire Siim Kallas)

Responsable du dossier au MEDEF

François Remoué (Direction des Affaires économiques)

Réseaux transeuropéens des transports (RTT)

Etat des lieux

La 19 octobre dernier, la Commission a présenté le projet de révision des lignes directrices sur les réseaux transeuropéens de transport. Il s'agit d'un projet de règlement instituant le futur «*Fonds infrastructures*» de l'UE, doté de 50 milliards d'euros. La Commission évalue à 31,7 milliards d'euros les investissements nécessaires dans les grandes infrastructures européennes de transport, et à plus de 500 milliards d'euros le coût de l'achèvement du RTT d'ici 2020, dont 250 milliards pour la suppression des principaux goulets d'étranglement. Le Fonds servira à fournir des aides directes à des projets ou à soutenir des instruments d'ingénierie financière (prêts, garanties, fonds d'investissement, emprunts obligataires...).

Prochaines échéances

- Automne 2011: propositions législatives de la Commission sur le transport aérien (créneaux horaires, assistance en escale, restrictions du bruit).
- Octobre 2011: examen par le PE en session plénière de la refonte du paquet ferroviaire.
- 2017 : évaluation par la Commission de l'avancement des projets cofinancés par le Fonds infrastructures.

DG concernée

DG transports (commissaire Siim Kallas)

Responsable du dossier au MEDEF

François Remoué (Direction des Affaires internationales)

Modes de règlement alternatif des litiges/Recours collectifs

Etat des lieux

La Commission réfléchit depuis plusieurs années à l'élaboration de normes européennes en matière de recours collectifs dans le domaine du droit de la consommation et du droit de la concurrence. En 2005, elle a adopté un Livre vert sur les actions en dommages et intérêts pour infraction aux règles sur les ententes et les abus de position dominante, suivi d'un Livre blanc en 2008, tous deux comportant un chapitre consacré aux recours collectifs. Le MEDEF a transmis à la Commission ses observations sur ces documents de la DG Concurrence.

La Commission a également publié un livre vert sur les recours collectifs pour les consommateurs (DG SANCO). Une consultation commune DG SANCO/DG Concurrence/DG Justice a été lancée en janvier 2011. Le MEDEF y a répondu. La Commission insiste sur le fait que rien, à ce stade, n'est encore définitivement arrêté. Mais elle s'oppose fermement à ce que la possibilité d'intenter des actions de groupe («*class actions*») selon le modèle américain soit introduite dans l'ordre juridique communautaire, ainsi qu'à toute mesure encourageant les procédures judiciaires abusives. Le PE a adopté en commission le 15 juillet 2011 un rapport d'initiative d'Arlene McCarthy (S&D, UK) sur la mise en œuvre de la directive relative à la médiation dans les États membres, ses effets sur la médiation.

Le rapport recommande :

- d'accroître la sensibilisation à la médiation ainsi que sa compréhension au moyen d'actions concernant notamment l'éducation, l'augmentation du recours à la médiation par les entreprises ainsi que des exigences pour l'accès à la profession de médiateur;
- d'encourager les autorités nationales à élaborer des programmes visant à promouvoir une connaissance adéquate des modes alternatifs de résolution des conflits ;
- l'établissement de normes communes pour l'accès à la profession de médiateur en vue de promouvoir une médiation de meilleure qualité.

Prochaines échéances

- Fin octobre 2011 : adoption par le PE du rapport d'initiative de Diana Wallis (ADLE, UK) en commission JURI sur les modes alternatifs de règlement des litiges.
- Fin novembre : la Commission (DG SANCO) va rendre publiques un texte cadre posant des principes généraux en matière de MARLs et une proposition de règlement sur le règlement des litiges internationaux en ligne (On line Dispute Resolution, « ODR »).
- Décembre 2011 : vote par le PE en session plénière d'un rapport d'initiative de M. Klaus Lehne, Président de la Commission JURI, sur les recours collectifs.
- Début 2012 : la Commission (DG Concurrence, DG SANCO, DG Justice) devrait publier une communication sur les recours collectifs.

DG concernées

DG SANCO (commissaire John Dalli)
DG Concurrence (commissaire Joaquim Almunia)
DG Justice (commissaire Viviane Reding)

Responsables du dossier au MEDEF

Joëlle Simon, Franck Avignon (Direction Droit de l'entreprise)

Droits des consommateurs

Etat des lieux

Le projet de directive «droits des consommateurs» de 2008 a été définitivement adopté le 10 octobre dernier grâce à un accord politique entre la Commission, le Conseil et le Parlement. Le texte vise à simplifier et harmoniser les règles existantes en matière de protection des consommateurs dans le Marché commun. Il concerne les contrats de vente de biens et de services entre entreprises et consommateurs (B2C) et couvre, pour l'essentiel, l'information

précontractuelle, les délais et modalités de livraison, le délai de rétractation pour les ventes à distance, les réparations ou encore les nouvelles technologies de vente.

Les principaux éléments à retenir de cette directive sont :

- l'approche retenue, pour l'essentiel des dispositions de la directive, est l'harmonisation maximale ;
- de nouvelles définitions harmonisées sont adoptées (notamment « contrat hors établissement » - « *off-premises contracts* », contrat à distance et « support durable ») ;
- les services financiers sont exclus du champ d'application de la directive ;
- une obligation d'information est introduite pour les contrats conclus dans un établissement commercial (« *on-premises contracts* ») ;
- dans le cas de ventes à distance et hors établissement, le délai de rétractation pour les consommateurs est fixé à 14 jours ;
- en cas de rétractation, le consommateur supportera les frais de retour – à condition que cette obligation ait été clairement énoncée par le professionnel dans le contrat de vente ;
- les biens numériques (musique, films, logiciels ...) sont exclus du droit de rétractation ;
- concernant le chapitre IV (« *autres droits des consommateurs* »), seules certaines dispositions sont conservées :
 - livraison et transfert du risque : tout bien commandé à distance devra être livré à l'acheteur dans un délai de 30 jours. Le commerçant sera responsable de tout endommagement ou de toute perte du bien intervenu (e) pendant la livraison ;
 - les « coûts cachés » tels que ceux liés aux cases pré-cochées dans le cadre de la vente en ligne, devront disparaître. L'acheteur devra accepter sciemment le prix total avant que la vente ne soit conclue.

Prochaine échéance

D'ici deux ans à compter de son entrée en vigueur : transposition de la directive dans les droits nationaux.

DG concernée

DG SANCO (commissaire John Dalli)

Responsable du dossier au MEDEF

Franck Avignon (Direction Droit de l'entreprise)

Société privée européenne

Etat des lieux

En 2008, la Commission a adopté un projet de règlement visant à établir un statut de société privée européenne (SPE) dans le cadre du Small Business Act. Cette nouvelle forme de société simplifiée fondée sur la liberté contractuelle permettrait aux PME et aux groupes de PME d'exercer des activités transfrontières et à moindre coût. Il s'agirait d'une grande nouveauté, portée depuis longtemps par le MEDEF, auteur du premier projet de SPE en 1998. La Commission a adopté une proposition de règlement en octobre 2008.

En mars 2009, le Parlement européen a clairement affiché sa volonté de développer une politique en faveur des PME en adoptant, dans le cadre du «Small Business Act», le rapport de Klaus-Heiner Lehne relatif au statut de la SPE.

Le 30 mai 2011, les Vingt-sept, réunis en Conseil «Compétitivité», ont échoué à conclure un accord politique sur le sujet. Trois questions posent problème : le niveau minimum de capital requis, le transfert de siège et la participation des travailleurs dans l'organisation de l'entreprise. Le projet nécessite l'unanimité des Vingt-sept.

Prochaine échéance

Texte bloqué.

DG concernée

DG Marché intérieur (Commissaire Michel Barnier)

Responsables du dossier au MEDEF

Joëlle Simon, Isabelle Trémeau (Direction Droit de l'entreprise)

Statut de la société européenne

Etat des lieux

Depuis l'adoption en 2001 du règlement sur le statut de la société européenne (SE) et de la directive portant sur l'implication des travailleurs, 903 SE ont été constituées à l'intérieur de l'Union européenne dont la majorité en République Tchèque et en Allemagne (22 françaises). La Commission a présenté en novembre 2010 un rapport sur l'application du règlement. Sur la base de ce rapport, elle a engagé une réflexion sur d'éventuelles modifications du statut de la SE.

Le 30 septembre 2011 s'est clôturée la première consultation des partenaires sociaux sur la directive «implication des travailleurs».

Prochaine échéance

2012 : éventuelles propositions de la Commission.

DG concernée

DG Marché intérieur (commissaire Michel Barnier)

Responsables du dossier au MEDEF

Isabelle Trémeau (Direction Droit de l'entreprise)

Emmanuel Julien, Chantal Foulon (Direction des relations sociales)

Droit européen des contrats

Etat des lieux

La Commission européenne travaille depuis plusieurs années à l'élaboration d'un droit européen des contrats. Après avoir soumis à consultation un Livre vert relatif aux actions envisageables en vue de la création d'un droit européen des contrats pour les consommateurs et les entreprises puis une étude de faisabilité réalisée par un groupe d'experts, la Commission a présenté le 11 octobre 2011 une proposition de règlement relatif à un droit commun européen de la vente. Ce projet prévoit l'adoption d'un instrument optionnel que les parties à un contrat de vente pourraient choisir comme loi applicable.

Le Parlement européen a adopté le 8 juin dernier le rapport de Diana Wallis (ALDE, UK), favorable à l'adoption d'un instrument optionnel en droit européen des contrats.

Prochaine échéance

La proposition de règlement doit être transmise au Parlement européen et au Conseil de l'UE pour adoption selon la procédure législative ordinaire et à la majorité qualifiée.

DG concernée

DG Justice (commissaire Viviane Reding)

Responsable du dossier au MEDEF

Isabelle Trémeau (Direction Droit de l'entreprise)

Protection des données personnelles

Etat des lieux

La Commission envisage la révision de la directive de 1995 sur la protection des données personnelles dans tous les domaines de compétence de l'UE. Sa révision est prévue notamment pour adapter le texte aux technologies du 21^{ème} siècle, mieux encadrer les transferts internationaux de données personnelles et réduire les divergences entre Etats-membres dans la mise en œuvre de la directive. Un groupe de travail au sein de la DG SANCO été constitué en avril 2011 à cet effet.

Prochaine échéance

D'ici fin 2011 ou début 2012 : projet de la Commission sur la révision de la directive.

DG concernée

DG Justice (commissaire Viviane Reding)

Responsable du dossier au MEDEF

Emilie Dumérain (Direction Droit de l'entreprise)

Drout de la concurrence

Antitrust : consultation en matière de quantification des préjudices causés par des pratiques anticoncurrentielles

Etat des lieux

En juin 2011, la Commission a lancé une consultation publique sur un projet de document d'orientation relatif à la quantification des préjudices causés à différentes catégories de parties lésées par les infractions au droit européen en matière de pratiques anticoncurrentielles (ententes et abus de position dominante). Le MEDEF y a répondu. Ce document vise à offrir une assistance aux juridictions et aux parties engagées dans des actions en réparation des dommages causés par des pratiques anticoncurrentielles dans les Etats membres.

Prochaine échéance

Publication du document d'orientation définitif.

DG concernée

DG Concurrence (commissaire Joaquim Almunia)

Responsable du dossier au MEDEF

Franck Avignon (Direction Droit de l'entreprise)

Aides d'Etat : consultation sur les textes composant le « paquet SIEG » (services d'intérêt économique général)

Etat des lieux

La Commission européenne vient de lancer, en septembre 2011, une consultation sur les textes qui composent le « paquet » appelé à réformer les règles relatives aux aides d'Etat en matière de services d'intérêt économique général (SIEG). Les quatre textes soumis à consultation sont les suivants :

- Projet de communication relative à l'application des règles du droit de l'Union en matière d'aides d'Etat aux compensations octroyées pour la prestation de SIEG. Ce texte a pour objet de clarifier les notions fondamentales sur lesquelles repose l'application du droit des aides d'Etat, notamment les conditions à remplir pour que des compensations de service public ne constituent pas des aides d'Etat.
- Projet de règlement *de minimis* spécifique aux SIEG précisant que certaines mesures de compensation ne constituent pas des aides d'Etat au sens de l'article 107 du TFUE ;
- Projet de décision relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du TFUE aux aides d'Etat sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de SIEG. Cet instrument est destiné à mettre en œuvre une approche plus simple et plus souple pour certains services locaux (hôpitaux, services de liaisons aériennes) et sociaux (soins de santé, garde d'enfants, accès au marché du travail, logement social...), notamment en les exemptant de l'obligation de notification ;
- Projet de communication sur l'encadrement de l'UE applicable aux aides d'Etat sous forme de compensations de service public, qui définit les conditions auxquelles doivent satisfaire les aides d'Etat en faveur des SIEG qui ne seraient pas couvertes par la décision susvisée pour être déclarées compatibles avec le marché commun.

Prochaine échéance

Janvier 2012 : adoption du nouveau « paquet SIEG » (date indicative).

DG concernée

DG Concurrence (commissaire Joaquim Almunia)

Responsable du dossier au MEDEF
Franck Avignon (Direction Droit de l'entreprise)

Dossiers Innovation

Agenda numérique

Etat des lieux

En mai 2010, la Commission a présenté sa communication «*Stratégie numérique pour l'Europe*». Dans sept domaines d'action prioritaires, l'agenda numérique ou «*digital agenda*» prévoit quelque 100 mesures de suivi, dont 31 seraient de nature législative.

Sept domaines d'action prioritaires :

- créer un marché unique numérique ;
- accroître l'interopérabilité ;
- renforcer la sécurité de l'internet et la confiance des utilisateurs ;
- permettre un accès plus rapide à l'internet ;
- augmenter les investissements dans la recherche et le développement ;
- améliorer les compétences numériques et l'intégration ;
- utiliser les technologies de l'information et des communications pour relever les défis auxquels la société doit faire face (changement climatique, vieillissement de la population).

Le 14 octobre, la Commission a présenté un projet de règlement instituant un futur Fonds infrastructures de l'UE. Des 50 milliards d'euros dont il sera doté, 9,2 milliards iront au financement de grands projets de télécommunication. Selon les estimations de la Commission, pour mettre le haut débit rapide à la disposition de tous les ménages d'ici 2020, de 180 à 270 milliards d'euros d'investissements seront requis.

Prochaines échéances

- Fin 2011 : propositions législatives de la Commission sur un cadre stratégique commun pour le financement de la recherche et de l'innovation dans l'UE.
- D'ici fin 2011 : révision de la directive sur les signatures électroniques et une initiative sur la reconnaissance d'un pays à l'autre de l'UE de l'identification et l'authentification en ligne.
- 2012 : la Commission prépare une stratégie européenne en matière d'informatique en nuage («cloud computing»).

DG concernée

DG Agenda numérique (commissaire Neelie Kroes)

Responsable du dossier au MEDEF

Patrick Schmitt (Direction Recherche et Innovation)

Brevet communautaire

Etat des lieux

Le commissaire Michel Barnier a véritablement débloqué le dossier en mettant en œuvre des «coopérations renforcées», procédure exceptionnelle qui permet d'avancer malgré les vetos italien et espagnol. Sur cette affaire, les homologues espagnol et italien du MEDEF soutiennent les positions de leurs gouvernements et défendent la langue italienne et espagnole. Par ailleurs, la Commission doit faire face à des décisions de la Cour de justice qui risquent de ralentir la mise en place d'une juridiction unique devant traiter des brevets.

Deux propositions législatives (règlements) ont été présentées le 13 avril 2011, définissant les conditions et modalités d'obtention de la protection par brevet unitaire, ses effets juridiques et les modalités de traduction applicables. L'objectif est que les premiers brevets de l'UE soient délivrés en 2014. Le Conseil «compétitivité» avait adopté le 10 mars 2011 la décision autorisant

l'instauration du brevet unitaire sur le territoire des 25 Etats membres participants (l'Italie et l'Espagne sont contre). Le 27 juillet 2011, ces 25 pays réunis en Conseil «Compétitivité» ont franchi un nouveau pas avec un accord politique sur les modalités d'application du brevet unitaire. Une juridiction unique pour le brevet communautaire pourrait être proposée aussi. Il s'agit de dessiner l'architecture de la future juridiction européenne spécialement dédiée aux contentieux des brevets. Aujourd'hui, ces litiges relèvent des tribunaux nationaux. Mais les problèmes juridiques avec la CJUE doivent être résolus. En mars dernier, la Cour européenne a jugé la création d'une telle juridiction contraire au droit européen.

Prochaines échéances

- D'ici fin 2011: vote par le PE en 2^{nde} lecture du projet de coopération renforcée de la Commission.
- D'ici fin 2012 : avis du PE sur les modalités d'application du brevet unitaire.
- 2013 : premiers dépôts de brevet.
- 2014 : octroi par la Commission des premiers brevets européens.

DG concernée

DG Marché intérieur (commissaire Michel Barnier)

Responsable du dossier au MEDEF

Patrick Schmitt (Direction Recherche et Innovation)

Stratégie pour les clusters européens

Etat des lieux

Dans sa communication «*Une politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation*» du 28 octobre 2010, la Commission a pris l'engagement de mettre en place une nouvelle stratégie européenne dans le domaine des clusters.

Prochaine échéance :

D'ici fin 2011: nouvelle communication de la Commission sur les clusters européens.

DG concernée

DG Entreprise et Industrie (commissaire Antonio Tajani)

Responsable du dossier au MEDEF

Patrick Schmitt (Direction Recherche et Innovation)

Stratégie sur les droits de propriété intellectuelle

Etat des lieux

En mai 2011, la Commission a présenté sa stratégie sur les droits de la propriété intellectuelle dans l'UE. Il s'agit : de réviser des directives actuelles sur l'e-commerce et sur le respect des droits de la propriété intellectuelle, renforcer la protection des marques commerciales; réfléchir sur une législation pour protéger les secrets d'affaires, les indications d'origine géographiques pour les produits traditionnels non alimentaires, faciliter l'accès aux œuvres protégées par le droit d'auteur, renforcer la coopération européenne en matière de lutte contre la contrefaçon et le piratage.

Prochaine échéance

2011-2014 : entrée en vigueur des propositions.

DG concernée

DG Marché intérieur (commissaire Michel Barnier)

Responsable du dossier au MEDEF

Patrick Schmitt (Direction Recherche et Innovation)

Partenariats européens d'innovation

Etat des lieux

Le 21 septembre dernier, dans le cadre du programme «*Union de l'innovation*», la Commission a présenté une communication sur les partenariats pour la recherche et l'innovation (PEI). Objectif : créer des PEI réunissant des acteurs des secteurs public et privé pour mettre au point des solutions de recherche et relever les grands défis sociétaux : vieillissement, changement climatique, diminution des ressources disponibles. Ces coopérations prévoient de réunir des partenariats public-public (P2P) et public-privé (PPP), au niveau européen, national et régional. La Commission propose de simplifier et d'assouplir le dispositif administratif pour les partenariats noués à l'échelle de l'UE jugés nécessaires et utiles.

Un PEI pilote «*pour un vieillissement actif et en bonne santé*» a déjà été lancé pour tester le concept.

Prochaine échéance

- Octobre-novembre 2011 : publication d'un projet de plan de mise en œuvre stratégique par le groupe de pilotage du partenariat (composé de représentants de gouvernements nationaux, d'entreprises, d'organisations civiles, d'eurodéputés et de PME).

DG concernée

DG Recherche et Innovation (commissaire Maire Geoghegan-Quinn)

Responsable du dossier au MEDEF

Patrick Schmitt (Direction Recherche et Innovation)

Institut européen d'innovation et de technologie

Etat des lieux

Le 8 septembre 2011, la Commission a publié les résultats d'une consultation sur le cadre du futur programme «*Horizon 2020*». L'Institut européen d'innovation et de technologie (IET) devrait y jouer un rôle spécifique.

La Commission envisage de renforcer les activités de l'IET et de ses communautés de la connaissance et de l'innovation (CCI), une formule novatrice de partenariats public-privé transfrontaliers.

Les institutions de l'enseignement supérieur, les organismes de recherche et les fédérations professionnelles qui ont répondu à la consultation soutiennent largement l'IET dans sa mission d'intensification et d'amélioration de la coopération entre les mondes des universités, des entreprises, de la recherche et de l'innovation.

En ce qui concerne la création de nouvelles CCI, les thèmes que les répondants trouvent les plus pertinents sont la santé/le vieillissement (81%) et les villes/la mobilité durables (77%).

Prochaine échéance

- Fin 2011 : présentation par la Commission d'un «*Programme stratégique d'innovation*» relatif à l'IET.

DG concernée

DG Recherche et Innovation (commissaire Maire Geoghegan-Quinn)

Responsable du dossier au MEDEF

Patrick Schmitt (Direction Recherche et Innovation)

Fonds structurels

Etat des lieux

En novembre 2010, la Commission a présenté son «5^{ème} rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale: l'avenir de la politique de cohésion post-2013». Le MEDEF a participé à la consultation.

En présentant fin juin 2011, son budget prévisionnel pour la période 2014-2020, la Commission a annoncé le montant de l'enveloppe consacrée à la politique européenne de cohésion dans le cadre du budget de l'UE post-2014 : 336 milliards d'euros (36, 7% du budget communautaire contre 35% lors de l'exercice précédent).

Le 6 octobre 2011, la Commission a présenté 7 projets de règlements et un projet de communication. Ils déterminent les nouvelles règles conditionnant l'usage des subventions européennes (notamment dans le cadre du FEDER et du FSE), les montants alloués à chaque Etat membre ainsi que la nature du «contrat de partenariat» unissant l'Etat aux collectivités locales. Grande nouveauté : les documents consacrent le lien entre aides aux régions et bonne gouvernance. Dorénavant, l'utilisation des aides des Fonds structurels sera conditionnée par le respect d'une saine discipline budgétaire par les Etats membres. En cas de procédure de déficit excessif, les Etats pourraient voir une partie de leurs aides suspendues et même annulées ensuite si des mesures correctrices satisfaisantes ne sont pas mises en œuvre.

Autre nouveauté proposée par la Commission: la création d'une catégorie de régions, les «régions en transition», dont le PIB se situe entre 75 et 90% de la moyenne de l'UE. Cette nouvelle catégorie complétera les deux qui existent déjà (régions de «convergence» et régions relevant de l'objectif de «compétitivité»). Le MEDEF s'était exprimé en faveur d'une telle catégorie.

En juin dernier, le PE s'est déjà prononcé en faveur de l'augmentation de l'enveloppe du FSE pour l'année 2012 pour faire face aux conséquences sociales de la crise (le chômage et la pauvreté). Il souhaite aussi le renforcement du rôle du FEM et une meilleure utilisation de l'instrument européen de micro-financement PROGRESS.

Le Conseil Emploi s'est prononcé le 3 octobre dernier en faveur d'une rationalisation des procédures du FSE, et sa bonne articulation avec les autres fonds structurels.

Les montants finaux alloués à chaque Etats membre et les listes des régions éligibles par catégories ne seront arrêtés qu'après l'adoption définitive de l'ensemble des mesures législatives que la Commission vient de présenter.

Prochaines échéances

- Examen par le PE et le Conseil.
- D'ici fin 2012 : adoption définitive des projets.
- 2014 : début de la nouvelle génération de programmes relevant de la politique de cohésion.

DG concernée

DG Politique régionale (commissaire Johannes Hahn)
DG Emploi (commissaire Laszlo Andor)

Responsable du dossier au MEDEF

Maris-Christie Vaccarezza (Direction Europe)

Congé maternité

Etat des lieux

La Commission a entamé la révision de la directive de 2008 sur la durée du congé de maternité dans l'UE. Le PE avait proposé l'allongement du délai du congé maternité (de 14 à 20 semaines, et entièrement rémunéré) et un droit à un congé de paternité payé, de 2 semaines au moins.

Prochaine échéance

Avant fin 2011 : possible position du Conseil en 1^{ère} lecture.

DG concernée

DG Emploi et Affaires sociales (commissaire Laszlo Andor)

Responsable du dossier au MEDEF

Emmanuel Julien, Chantal Foulon (Direction des relations sociales)

Temps de travail

Etat des lieux

En vue de la réouverture de la révision de la directive de 2008 sur le temps de travail, la Commission a ouvert une phase de consultation avec les partenaires sociaux (CES, BusinessEurope...). Les représentants des employeurs plaident pour une révision limitée alors que les syndicats veulent une révision plus large.

Prochaine échéance

En cours : une phase préliminaire de dialogue social débutée en juin 2011 pour étudier les chances d'entrer en négociation.

DG concernée

DG Emploi et Affaires sociales (commissaire Laszlo Andor)

Responsable du dossier au MEDEF

Emmanuel Julien, Chantal Foulon (Directions des relations sociales)

Détachement des travailleurs

Etat des lieux

Dans le but d'améliorer la mise en œuvre et l'application dans la pratique de la directive sur le détachement des travailleurs dans l'UE, la Commission a lancé une réflexion sur la possibilité d'un règlement interprétatif de la directive plus éventuellement une révision.

Prochaine échéance

Décembre 2011: adoption d'un projet de règlement interprétatif plus un projet de révision de la directive.

DG concernée

DG Emploi et Affaires sociales (commissaire Laszlo Andor)

Responsable du dossier au MEDEF

Emmanuel Julien, Chantal Foulon (Direction des relations sociales)

Santé/Sécurité au travail

Etat des lieux

La Commission envisage deux projets de directives relatifs à la santé et la sécurité au travail : une relative aux maladies professionnelles dans l'UE et l'autre aux troubles musculo-squelettiques (TMS). Elle souhaite élargir la liste de ces maladies pour y inclure le stress.

Prochaines échéances

- A partir de 2012 : éventuel projet de directive sur les TMS.
- Fin 2011 : rapport d'évaluation de la Commission sur l'application par les Etats des recommandations de 1991 (relatives aux maladies professionnelles).

DG concernée

DG Emploi et Affaires sociales (commissaire Laszlo Andor)

Responsable du dossier au MEDEF

Dr. François Pellet (Direction de la protection sociale)

Dossiers Commerce international

Accords bilatéraux de l'UE

Etat des lieux

La Commission poursuit et/ou finalise des accords de libre-échange.

Des négociations sont en cours avec l'Inde, Singapour, l'Ukraine, les pays du Golf, l'Amérique centrale, certains pays du Moyen Orient, MERCOSUR, le Canada et la Malaisie.

Accord de libre-échange UE/Corée du Sud

La négociation de cet accord a été lancée en mai 2007 et était le premier d'une série que la Commission souhaitait voir adoptés. Il s'agit du plus ambitieux accord commercial jamais négocié et conclu par l'UE avec un pays tiers. Il prévoit la suppression de 98% des droits de douane sur de nombreux produits industriels et agricoles. L'accord a été signé en octobre 2010, déjà ratifié par les parlements coréen et européen et applicable à partir du 1^{er} juillet 2011.

Lancement éventuel d'un accord de libre-échange UE/Japon

Le dernier sommet UE-Japon a eu lieu en mai 2011. Le gouvernement et le secteur privé japonais ont demandé qu'à cette occasion, un accord de libre-échange entre l'UE et le Japon soit lancé. Compte tenu de la pression politique grandissante, l'UE a accepté la demande japonaise, mais assortie d'un exercice d'évaluation préalable, un «paramétrage» qui devrait se durer jusqu'à la fin de l'année. Les industriels européens, y compris français, ont appelé à de vrais engagements de la part du Japon avant l'ouverture de négociations sur «*toutes les questions d'intérêt commun aux deux parties*» (droits de douane, mesures non tarifaires, services, investissement, droits de PI, concurrence et marchés publics).

Accord de libre-échange UE/MERCOSUR

Les négociations en vue d'un accord de libre-échange entre l'UE et le Mercosur (Argentine, Brésil, Uruguay, Paraguay, Venezuela en cours d'adhésion) avaient été suspendues depuis 2004: les pays européens craignaient une trop forte concurrence des produits agricoles et d'élevage du Mercosur, les pays sud-américains appréhendaient en retour d'être envahis par les produits industriels européens. En mai 2010, reprise des négociations.

Accord de libre-échange UE/Inde

Les négociations de l'accord ont été lancées en 2007. Après un démarrage lent, elles ont atteint leur apogée à l'automne 2010 lorsqu'Européens et Indiens se sont engagés à les conclure au

printemps 2011 pour une entrée en vigueur en 2013. Cette date butoir semble toutefois impossible vu les divergences persistantes sur les dossiers hautement sensibles, marchés publics et propriété intellectuelle notamment. Les industriels européens sont favorables à la conclusion de cet accord.

Accord de libre-échange UE/Canada

Lancement des négociations en mai 2009.

Prochaines échéances

- 27 octobre 2011 : conférence à Bruxelles sur l'application de l'accord UE/Corée par la Commission.
- 7-11 novembre 2011 : prochain tour de négociations UE/MERCOSUR
- 15-17 décembre : huitième Conférence ministérielle de l'OMC à Genève
- Janvier 2013 : entrée en vigueur éventuelle de l'accord de libre-échange UE/Inde.

DG concernée

DG Commerce extérieur (commissaire Karel De Gucht)

Responsable des dossiers au MEDEF

Lys Vitral (Direction des Affaires internationales)

Système de préférence généralisé (SPG)

Etat des lieux

La Commission a présenté un nouveau règlement pour réduire de 176 à 80 le nombre de pays «en développement» et bénéficiant à ce titre du système de préférences généralisées (SPG). Cela signifie des droits de douane réduits ou nuls sur certains produits (habillement, minerais, chimie...). L'Inde, le Brésil, la Chine, l'Indonésie, la Thaïlande, la Russie et le Qatar, entre autres, sont concernés. Cette réforme devrait rendre aux Européens des marges de négociation avec les émergents, alors que la négociation de plusieurs accords bilatéraux, notamment avec l'Inde et le Brésil, est en cours. La liste des bénéficiaires du nouveau régime sera fixée une fois le projet de règlement adopté par le PE et le Conseil.

Le SPG est à la fois un instrument commercial et d'aide aux pays en développement.

Prochaine échéance

1^{er} janvier 2014 : entrée en vigueur du nouveau SPG après adoption par le PE et le Conseil.

DG concernée

DG Commerce extérieur (commissaire Karel De Gucht)

Responsable du dossier au MEDEF

Emmanuel Montanié (Direction des Affaires internationales)

Code européen des douanes

Etat des lieux

Depuis 5 ans, la Commission travaille sur la modernisation du Code des douanes de l'UE. Il s'agit de réviser le règlement du 23 avril 2008 instituant ce Code.

Prochaine échéance

24 juin 2013 : entrée en vigueur du Code des douanes modernisé.

DG concernée

DG Fiscalité (commissaire Algirdas Semeta)

Responsable du dossier au MEDEF

Emmanuel Montanié (Direction des Affaires internationale)

Adhésion de la Russie à l'OMC

Etat des lieux

La Russie est la dernière grande puissance économique à ne pas faire partie de l'OMC. Après de tortueuses négociations débutées en 1993, l'adhésion avait été remise en cause par les Etats-Unis en août 2008 après l'intervention armée russe en Géorgie. La date pour la finalisation de l'adhésion de la Russie demeure pour le moment inconnue. Elle figure parmi les priorités de la présidence polonaise de l'UE.

Prochaine échéance

Décembre 2011 : possibilité d'adhésion de la Russie à l'OMC.

DG concernée

DG Commerce extérieur (commissaire Karel De Gucht)

Responsable du dossier au MEDEF

Lys Vitral (Direction des Affaires internationales)

Dossiers Affaires étrangères/Elargissement

Adhésion de la Croatie à l'UE

Etat des lieux

La Croatie est candidate à l'adhésion de l'UE depuis 2005. Le pays est en phase d'achèvement des négociations. Le Conseil européen de juin dernier a autorisé l'adhésion du pays au 1^{er} juillet 2013, après que la Commission a recommandé la clôture des négociations.

Récemment, la Commission a finalisé la rédaction du projet de traité d'adhésion croate, ouvrant la voie à sa signature en décembre. Le projet ne prévoit aucun mécanisme spécial de sauvegarde post-adhésion comme dans le cas de la Bulgarie et Roumanie.

Prochaine échéance

- 19 décembre 2011 : signature du traité d'adhésion, après les élections législatives en Croatie le 4 décembre 2011.
- D'ici fin 2012 : lancement du processus de ratifications par les Vingt-sept. 30 jours après la signature du Traité doit se tenir en Croatie un référendum sur l'adhésion.
- 1^{er} juillet 2013 : adhésion de la Croatie à l'UE

DG concernée

DG Elargissement (commissaire Stefan Füle)

Responsable du dossier au MEDEF

Direction Europe

Octroi à la Serbie du statut de candidat à l'adhésion à l'UE

Etat des lieux

En avril 2008, l'UE a signé avec la Serbie un accord d'association et de stabilisation, le préalable à une candidature d'adhésion à l'UE. L'octroi de statut de candidat officiel par l'UE à la Serbie est l'une des priorités de la présidence polonaise.

Prochaine échéance

- 9 décembre 2011 : le Conseil européen doit décider de l'octroi à la Serbie de statut de candidat officiel à l'adhésion.
- Début 2012 : début des négociations d'adhésion.

DG concernée

DG Elargissement (commissaire Stefan Füle)

Responsable du dossier au MEDEF

Direction Europe

Politique européenne de voisinage

Etat des lieux

Le Paquet élargissement de la Commission contient la stratégie d'élargissement 2011-2012 de l'UE. La présidence polonaise de l'UE souhaite aussi ouvrir des négociations avec l'Ukraine et la Géorgie dans le cadre de la stratégie de rapprochement de l'UE avec les pays de l'Est et des Balkans. Dans le cadre de la révision de la politique européenne de voisinage présentée en mai 2011, la Commission prévoit 1,2 milliard d'euros supplémentaires d'ici 2013 pour parer aux besoins immédiats des pays de son voisinage méditerranéen et de l'Est, et les encourager à faire des progrès démocratiques. Ces fonds s'ajoutent à quelque 5,7 milliards d'euros déjà prévus pour la période 2011-2013. Des rapports annuels évalueront les résultats obtenus.

Prochaine échéance

D'ici fin 2011 : examen par le Conseil de la stratégie d'élargissement.

DG concernées

DG Elargissement (commissaire Stefan Füle)

Service européen pour l'action extérieure (Catherine Ashton, Haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères)

Responsable du dossier au MEDEF

Commission Europe

